



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Politique de soutien de l'État à l'apprentissage public

Question écrite n° 11089

Texte de la question

M. Thomas Ménagé attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sur la réduction de la participation financière de France compétences au financement des contrats d'apprentissage conclus par les collectivités territoriales. En effet, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a eu l'occasion d'alerter les élus locaux sur le désengagement unilatéral de l'État qui interviendra manifestement dès 2024. Pourtant, dans le cadre du dispositif existant prévu par la loi de finances pour 2022, l'État participe au financement des contrats d'apprentissage et permet de soutenir les collectivités dans leur effort d'accompagnement des apprentis. Ce dispositif est le résultat de négociations entreprises en 2021 dans le but de coordonner l'action des employeurs territoriaux, du CNFPT ainsi que de l'État et il a pu produire des résultats positifs. En effet, il permettait de financer approximativement 8 000 contrats par an et a abouti à une hausse significative des demandes en les portant à 12 702 en 2022 contre 10 700 en 2021 et 8 000 en 2020. Parallèlement à la fin annoncée de ce partenariat et de ses modalités actuelles, les employeurs locaux continuent d'observer une poussée de la demande, estimée à 18 000 contrats pour 2023 et dont le financement requiert 162 millions d'euros, tandis que les recettes sont estimées à 84 millions d'euros par le CNFPT. En conséquence, ce dernier a pris des dispositions préventives et compte financer les contrats selon un ordre de priorité, en finançant dans certains cas un contrat sur deux et en définissant notamment des critères qualitatifs afin de sélectionner les dossiers. C'est donc à une restriction de la possibilité de recourir à l'apprentissage que les aspirants apprentis et les collectivités vont faire face alors même que la demande augmente et que les collectivités locales ont besoin de ces contrats enrichissants pour l'ensemble des parties prenantes. Il lui demande donc quelles sont les voies de financement durables actuellement à l'étude au sein du Gouvernement en vue d'accompagner le nécessaire développement de l'apprentissage public et de soutenir les collectivités dans cet effort.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Ménagé](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11089

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Enseignement et formation professionnels](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7846

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)